



Fiche d'information

Date :

23 septembre 2025

Test de solvabilité LAMal 2025

Généralités

L'assurance obligatoire des soins (AOS) a pour mission de protéger les assurés des conséquences financières d'une maladie ou d'un accident. C'est pourquoi la législation accorde une place centrale à la solvabilité des assureurs, qui doivent détenir des réserves suffisantes pour éviter tout défaut de paiement. Ces réserves sont alimentées par les recettes et permettent de compenser les années où des pertes sont enregistrées. Ainsi, les primes versées restent dans le système de l'AOS.

Le test de solvabilité LAMal a été mis en place en 2012 pour évaluer la situation financière des assureurs et les risques encourus. Fondé sur le Test suisse de solvabilité de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), reconnu au plan international, il a été adapté aux particularités de l'assurance-maladie sociale LAMal.

Au début de chaque année, à l'aide du test de solvabilité LAMal, les assureurs calculent le niveau minimal des réserves dont ils doivent disposer individuellement pour couvrir leurs risques pendant l'année. Ces risques comprennent principalement les possibles fluctuations des placements de capitaux, le risque de crédit (défaillance d'un débiteur) et, en particulier, les fluctuations inattendues des coûts des prestations d'assurance ou de la compensation des risques.

Ces réserves minimales permettent de garantir que la caisse maladie pourra (avec une probabilité suffisamment élevée) payer toutes les prestations dues aux assurés et couvrir ses frais de fonctionnement même dans le cas d'une mauvaise année. Les intérêts des clients s'en trouvent ainsi suffisamment protégés.

Le test de solvabilité LAMal est jugé satisfaisant si les réserves disponibles au début de l'année – c.-à-d. le capital propre selon le bilan proche du marché – se situent au-dessus du niveau minimal de réserves nécessaires pour l'année à venir. Le taux de solvabilité s'obtient en calculant le quotient entre les réserves disponibles et le niveau minimal des réserves. Il constitue un indicateur prédictif pour l'assureur et l'autorité de surveillance et donne une idée de la solidité financière d'une assurance.

Situation en 2025

Évolution des réserves disponibles

La somme des réserves de tous les assureurs a augmenté de 7,3 milliards de francs début 2024 à 7,8 milliards de francs début 2025. Les résultats actuariels pour l'année 2024 affichent une perte légèrement supérieure à 400 millions de francs. Le rendement des placements en capitaux s'élève à 807 millions de francs, ce qui correspond à un rendement des placements de 5,4 %. À titre de comparaison, au cours des dix dernières années, les rendements des placements capitaux ont atteint en moyenne environ 244 millions de francs par an, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 1,6 % sur les placements.

Évolution du niveau minimal des réserves

Le niveau minimal des réserves nécessaire en 2025 pour l'ensemble du marché de l'assurance-maladie a également diminué par rapport à celui de 2024, passant de 6,1 à 5,3 milliards de francs. Cette baisse est principalement due à des pertes attendues moins importantes que l'année précédente, ce qui réduit le risque des assureurs-maladie et, par conséquent, le niveau minimal des réserves. En outre, la révision du test de

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch



solvabilité LAMal début 2025 a conduit à une évaluation plus basse des risques, tels que le risque actuariel. Cela a également entraîné une baisse du niveau minimal des réserves.

Taux de solvabilité 2025

Les taux de solvabilité – autrement dit le quotient entre les réserves disponibles et le niveau minimum – ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation des réserves disponibles. Pour la branche dans son ensemble, ce taux est de 147 %, soit une augmentation de 26 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (121 %). La plupart des assureurs-maladie présentent un taux de solvabilité en augmentation. Le taux d'un assureur se situe en dessous des exigences légales. Il incombe en premier lieu aux assureurs de prendre des mesures appropriées pour renforcer leur solvabilité. Si une amélioration de la situation en matière de solvabilité fait défaut ou n'est pas suffisante, l'OFSP ordonne des mesures de surveillance appropriées.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, media@bag.admin.ch www.bag.admin.ch

Test de solvabilité LAMal 2025

Numéro OFSP	Nom de l'assureur	Réserves disponibles au 1.1.2025 mio. fr	Niveau minimal des réserves au 1.1.2025 mio. fr	Taux de solvabilité (rapport réserves disponibles sur niveau minimal)
8	CSS Kranken-Versicherung AG	744.8	568.5	131%
32	Aquilana Versicherungen	48.1	45.6	105%
134	Einsiedler Krankenkasse	37.1	17.0	218%
194	Sumiswalder Krankenkasse	30.8	23.0	134%
246	Genossenschaft Krankenkasse Steffisburg	5.5	5.2	106%
290	CONCORDIA Schweizerische Kranken- und Unfallversicherung AG	798.8	481.1	166%
312	Atupri Gesundheitsversicherung AG	137.2	110.6	124%
343	Avenir Assurance Maladie SA	195.7	183.5	107%
360	Krankenkasse Luzerner Hinterland	47.9	23.8	201%
376	KPT Krankenkasse AG	290.8	269.7	108%
455	ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG	174.9	126.3	138%
509	Vivao Sympany AG	267.5	164.5	163%
780	Genossenschaft Glarner Krankenversicherung	4.5	3.9	117%
820	Cassa da malsauns Lumneziana	4.4	2.8	156%
829	KLuG Krankenversicherung	3.5	5.0	69% (1)
881	EGK Grundversicherungen AG	55.3	49.0	113%
901	sanavals Gesundheitskasse	9.9	3.4	291%
923	KRANKENKASSE SLKK	23.2	18.9	123%
941	sodalis gesundheitsgruppe	73.1	56.0	131%
966	vita surselva	5.1	4.4	117%
1040	Krankenkasse Visperterminen	13.7	4.7	293%
1113	Caisse-maladie de la vallée d'Entremont société cooperative	3.6	3.5	102%
1179	Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie	3.4	1.6	221%
1318	Stiftung Krankenkasse Wädenswil	23.6	13.4	176%
1322	Krankenkasse Birchmeier	9.5	7.5	127%
1384	SWICA Krankenversicherung AG	552.4	396.0	139%
1386	Galenos AG	24.5	8.8	279%
1401	rhenusana	10.6	8.5	125%
1402	Taggeldkasse bildende KünstlerInnen	1.6	0.3	475%
1479	Mutuel Assurance Maladie SA	281.8	232.8	121%
1491	Gewerbliche Krankenkasse Bern	2.6	1.1	232%
1507	AMB Assurances SA	17.4	14.5	120%
1509	Sanitas Grundversicherungen AG	481.8	343.4	140%
1520	HOTELA Caisse maladie	18.8	11.5	164%
1522	KSM Krankenkasse Schweiz. Metallbaufirmen	7.4	2.5	292%
1535	Philos Assurance Maladie SA	129.7	109.6	118%
1542	Assura-Basis SA	297.0	289.8	102%
1555	Visana AG	1'141.6	492.8	232%
1560	Agrisano Krankenkasse AG	220.7	156.8	141%
1562	Helsana Versicherungen AG	1'420.3	947.0	150%
1568	sana24 AG	76.3	57.2	133%
1570	vivacare AG	75.5	28.6	264%
				Quotient
Somme		7'772.0	5'294.2	147% (2)

(1) Ce taux de solvabilité est celui fourni par l'assureur-maladie KLuG à l'OFSP. Début août 2025, l'insolvabilité a été constatée. Vous trouverez de plus amples informations au lien suivant :

<https://www.bag.admin.ch/fr/assurance-maladie-mesures-de-surveillance>

(2) Le quotient des deux sommes compense le cas échéant les besoins en réserves d'assureurs présentant des taux de solvabilité en-dessous de 100%, avec les réserves d'assureurs en détenant suffisamment. La solvabilité doit cependant être garantie pour chacun des assureurs LAMal.